



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

R

N



\*23056972\*



17 AVR. 2023

N° d'entreprise : **0219 808 433**

Nom

(en entier) : **PUBLILEC**

(en abrégé) :

Forme légale : **SC**

Adresse complète du siège : **Hôtel de Ville - Place communale à 4100 Seraing**

**Objet de l'acte : Désignation d'un commissaire-réviseur**

Assemblée générale du 22.06.2022

Le mandat du Commissaire-réviseur est arrivé à échéance.

L'Assemblée générale doit donc déterminer à quel bureau sera confiée la mission de commissaire au sein de Publilec sc pour les exercices comptables 2022, 2023 et 2024.

Par référence aux articles 3:58 et 3:74 du Code des Sociétés et des Associations, la mission consiste à contrôler la situation financière de notre société, les comptes annuels et la régularité au regard des dispositions légales et des statuts, des opérations à constater dans les comptes annuels, un rapport écrit et circonstancié devant être établi et présenté devant l'Assemblée générale.

Le marché est attribué par procédure négociée sans publicité, après consultation de 3 prestataires susceptibles de répondre à l'appel, le présent marché étant un marché à prix global.

Nous avons reçu dans les délais une proposition de 3R, Leboutte & Co, Réviseurs d'entreprises, signée Mme Hélène Reuchamps, Réviseur d'entreprises.

Le Comité d'audit et le Conseil d'administration ont analysé cette proposition.

L'Assemblée décide de retenir comme Commissaire-réviseur 3R, Leboutte & Co pour les exercices 2022, 2023 et 2024, pour un montant annuel de 6.500 € HTVA pour 3 ans.

Cette décision est adoptée par l'Assemblée à l'unanimité des voix.

Jacques Vandebosch  
Secrétaire des instances

Déborah Gérardon  
Présidente du Conseil d'administration